



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 7 JUIN 2022

Présents :

M. Daniel CORDIER, Conseiller - Président;
Mme. Isabelle GALANT, Bourgmestre;
M. Philippe PECHER, M. Etienne LENFANT, M. Thierry LENFANT, échevins;
Mme. Noémie PAILLOT, Présidente du CPAS;
Mme. Laurence LELONG, M. Ghislain MOYART, Mme. Isabelle VIART, Mme. Barbara LEKIME, M. Thomas PIERMAN, M. Vincent LEKEUX, M. Luc NOËL, Mme Laureline ZWINY, Conseillers;
None Joyce RENIERS, Directrice Générale f.f.;

Objet : Modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 1

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu la Constitution, notamment les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30 et la Première partie, livre III ;
Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu le projet de modifications budgétaires établi par le Collège communal ;
Vu le rapport favorable de la commission visée à l'article 12 du règlement général de la comptabilité communale ;
Vu la décision du Collège Communal en séance du 23 mai 2022 décidant de proposer au prochain conseil d'approuver, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2022
Attendu que le Collège communal veillera, en application de l'article L1122-23 § 2, du code de la démocratie locale et de la décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présentes modifications budgétaires aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires ;

DÉCIDE PAR 8 OUI 5 NON et 2 ABSENTIONS

Article 1^{er} : d'approuver, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2022 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
--	--------------------------	-------------------------------

Recettes totales exercice proprement dit	5.287.535,00	3.071.062,90
Dépenses totales exercice proprement dit	5.282.862,36	3.873.213,37
Boni / Mali exercice proprement dit	4.672,64	-802.150,47
Recettes exercices antérieurs	1.833.723,75	456.862,92
Dépenses exercices antérieurs	35.759,05	22.905,74
Prélèvements en recettes	0,00	1.296.112,16
Prélèvements en dépenses	421.772,82	431.561,32
Recettes globales	7.121.258,75	4.824.037,98
Dépenses globales	5.740.394,23	4.327.680,43
Boni / Mali global	1.380.864,52	496.357,55

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle et au Directeur Financier ;

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale f.f.,
(s) Joyce RENIERS.



La Bourgmestre,
(s) Isabelle GALANT.